

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS » pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.592.168, un actif net de D : 4.581.076 et un bénéfice de la période de D : 33.413.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS», comprenant le bilan au 30 juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 Juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>3 504 699</u>	<u>3 855 088</u>	<u>2 679 795</u>
Actions et droits rattachés		47	49	47
Obligations et valeurs assimilées		3 471 599	3 804 849	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		33 053	50 190	41 381
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 023 193</u>	<u>1 154 769</u>	<u>816 860</u>
Placements monétaires	5	1 022 478	1 153 368	813 120
Disponibilités		715	1 401	3 740
Créances d'exploitation	6	<u>64 277</u>	<u>537</u>	<u>855</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 592 168</u>	<u>5 010 394</u>	<u>3 497 511</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	10 520	10 707	9 892
Autres créditeurs divers	8	572	2 334	2 632
TOTAL PASSIF		<u>11 092</u>	<u>13 041</u>	<u>12 524</u>
ACTIF NET				
Capital	9	4 511 506	4 922 849	3 381 617
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		69 570	74 504	103 370
ACTIF NET		<u>4 581 076</u>	<u>4 997 353</u>	<u>3 484 987</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 592 168</u>	<u>5 010 394</u>	<u>3 497 511</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Revenus du portefeuille-titres	10	37 762	68 708	44 721	88 846	169 210
Revenus des actions		-	-	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 343	67 819	44 100	87 561	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		419	889	621	1 285	2 421
Revenus des placements monétaires	11	7 217	14 417	6 822	14 096	29 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		44 979	83 125	51 543	102 942	198 805
Charges de gestion des placements	12	(10 680)	(19 706)	(12 597)	(24 851)	(48 035)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 299	63 420	38 946	78 091	150 770
Autres charges	13	(1 261)	(2 610)	(1 486)	(2 990)	(6 532)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 038	60 811	37 460	75 101	144 238
Régularisation du résultat d'exploitation		6 428	8 759	(4 228)	(597)	(40 868)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		39 466	69 570	33 232	74 504	103 370
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 428)	(8 759)	4 228	597	40 868
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		375	122	4 950	14 003	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	493	(4 884)	(9 741)	(13 698)
RESULTAT DE LA PERIODE		33 413	61 426	37 526	79 363	151 458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	33 413	61 426	37 526	79 363	151 458
Résultat d'exploitation	33 038	60 811	37 460	75 101	144 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	375	122	4 950	14 003	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	493	(4 884)	(9 741)	(13 698)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	568 529	1 034 663	(486 730)	347 052	(1 237 409)
Souscriptions					
- Capital	822 791	1 914 215	670 712	2 484 199	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	33 532	33 577	22 930	23 382	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	24 257	62 315	18 364	84 945	129 951
Rachats					
- Capital	(277 425)	(918 823)	(1 137 568)	(2 147 338)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 040)	(3 064)	(12 446)	(12 594)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(31 586)	(53 555)	(48 722)	(85 542)	(170 819)
VARIATION DE L'ACTIF NET	601 942	1 096 089	(449 204)	426 415	(1 085 951)
ACTIF NET					
En début de période	3 979 134	3 484 987	5 446 557	4 570 938	4 570 938
En fin de période	4 581 076	4 581 076	4 997 353	4 997 353	3 484 987
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	77 565	68 455	109 487	92 664	92 664
En fin de période	88 605	88 605	99 715	99 715	68 455
VALEUR LIQUIDATIVE	51,702	51,702	50,116	50,116	50,909
TAUX DE RENDEMENT	0,78%	1,56%	0,74%	1,60%	3,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015, à D : 3.504.699 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		36	47	0,00%
TPR	11	36	47	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		3 367 327	3 471 599	75,78%
Obligations des sociétés		1 584 264	1 624 684	35,47%
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 390	0,45%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	83 145	1,81%
ATL 2010/2 TV	1 000	60 000	61 403	1,34%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	102 428	2,24%
ATL SUBORDONNE 2008	2 500	199 200	208 976	4,56%
BH SUBORDONNE 2015 C	1 000	100 000	100 534	2,19%
BTE 2010 B	600	48 000	49 766	1,09%
CIL 2010/2	700	14 000	14 396	0,31%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 288	0,44%
CIL 2015/1 TF 7.65%	2 000	200 000	200 535	4,38%
TL 2011/1 F	1 000	20 000	20 053	0,44%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	40 785	0,89%
TL 2012/1 B TF	800	64 000	64 289	1,40%
TL 2012-2 B	500	50 000	51 171	1,12%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	104 307	2,28%
TL 2014-2 CAT.A TF	1 000	100 000	103 276	2,25%
TUNISIE FACTORING 20	1 000	100 000	102 783	2,24%
UIB 2011/1 TR B	500	42 500	44 313	0,97%
UIB 2011/2	1 500	83 724	85 614	1,87%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	146 233	3,19%
Obligations de l'Etat		33 413	33 691	0,74%
Emprunt national 2014	3 450	33 413	33 691	0,74%
Bons du Trésor Assimilables		993 647	1 017 530	22,21%
BTA 12/02/2020 5,50%	370	358 195	364 395	7,95%
BTA 13 JANVIER 2021	100	96 600	99 196	2,17%
BTA 12/12/2016 5.25%	400	397 416	406 668	8,88%
BTA 12/10/2018 5.50%	10	9 785	10 132	0,22%
BTA 11/08/2022 5.60%	138	131 651	137 139	2,99%
Bons du Trésor Zéro Coupon		756 004	795 694	17,37%
BTZC 10 2016	200	173 464	184 301	4,02%
BTZC 10 2016	50	46 250	46 599	1,02%
BTZC 10 2016	542	471 470	499 547	10,90%
BTZC 10 2016	70	64 820	65 248	1,42%
Titres des Organismes de Placement Collectif		32 848	33 053	0,72%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	32 848	33 053	0,72%
Total		3 400 212	3 504 699	76,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,32%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 1.022.478, contre D : 1.153.368 au 30.06.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Billets de trésorerie	200 000	197 171	199 371	4,35%
MODERN LEASING au 22/04/2015 à 7,2% pour 90 jours	200 000	197 171	199 371	4,35%
Dépôt à vue		819 824	823 106	17,97%
Amen bank pasteur		819 824	823 106	17,97%
Total général		1 016 995	1 022 478	22,32%
Pourcentage par rapport au total des actifs				22,27%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 64.277 contre D : 537 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	61 676	537	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	2 601	-	855
Total	<u>64 277</u>	<u>537</u>	<u>855</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2015 à D : 10.520, contre D : 10.707 au 30.06.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2015 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	9 051	10 675	8 511
TVA	1 629	1 922	1 532
Total TTC	<u>10 680</u>	<u>12 597</u>	<u>10 043</u>
Retenue à la source	160	1 890	151
Net à payer	<u>10 520</u>	<u>10 707</u>	<u>9 892</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2015 à D : 572, contre D : 2.334 au 30.06.2014, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	372	403	296
Retenues à la source à payer	160	1 890	151
TCL	40	41	32
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	1 171
Intérêts intercalaires sur obligations	-	-	983
Total	572	2 334	2 632

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

Souscriptions réalisées

Montant	1 914 215
Nombre de titres émis	38 750
Nombre d'actionnaires nouveaux	47

Rachats effectués

Montant	(918 823)
Nombre de titres rachetés	(18 600)
Nombre d'actionnaires sortants	(59)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	122
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	493
Régularisation des sommes non distribuables	85
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 103 370
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	30 427

Capital au 30-06-2015

Montant	4 511 506
Nombre de titres	88 605
Nombre d'actionnaires	668

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 37.762, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2015, contre D : 44.721 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2015	du 01/01 au 30/06/2015	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
<u>Revenus des actions</u>					
- dividendes	-	-	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	19 169	32 811	10 846	21 875	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA , BTZC)	18 173	35 007	33 254	65 686	121 305
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- intérêts	419	889	621	1 285	2 421
TOTAL	37 762	68 708	44 721	88 846	169 210

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2015 à D : 7.217 contre D : 6.822 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2015 sur les dépôts et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2015	du 01/01 au 30/06/2015	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	3 283	5 384	3 224	6 615	12 357
Intérêts des dépôts à terme	-	351	1 031	1 710	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	3 934	7 932	2 567	5 771	13 338
Intérêts des BTC	-	751	-	-	107
TOTAL	7 217	14 417	6 822	14 096	29 594

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2015 à D : 10.680 contre D : 12.597 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2015.

	du 01/04 au 30/06/2015	du 01/01 au 30/06/2015	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Commission de gestion	10 680	19 706	12 597	24 851	48 035
Total	10 680	19 706	12 597	24 851	48 035

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2015 à D : 1.261 contre D : 1.486 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2015	du 01/01 au 30/06/2015	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Redevance CMF	1 068	1 970	1 260	2 485	4 803
TCL	112	209	150	279	526
Autres	81	430	76	226	1 203
Total	1 261	2 610	1 486	2 990	6 532

Note 14 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.